Zemmour au tribunal : “Quand on décrit la réalité, on est criminalisé”

11/01/2011 à 23h46



Il suffit, comme j’ai eu l’occasion de le faire de consulter les listings de la Direction centrale de la Sécurité publique du ministère de l’intérieur, pour constater que plus de 50% des infractions constatées étaient imputables à des jeunes dont le patronyme est de consonance africaine ou maghrébine.»
Jean-Pierre Chevènement (Rue89)

Houria Bouteldja vs Sophie de Menthon sur RMC : voir la vidéo

Elisabeth Lévy vs Alain Jakubowicz (LICRA) sur BFMTV

La discrimination, ça veut dire choisir, sélectionner, ça n’a rien d’infamant”
Eric Zemmour pendant son procès

Libération (article fermé aux commentaires)

JT France 2

M. Zemmour n’a hélas pas dit une chose matériellement inexacte.”
Jean-Pierre Chevènement

Georges Sarre parle quelques instants avec Patrick Klugman qui est, à ses dires, “beaucoup contrarié” du fait que Jean-Pierre Chevènement ait déposé en faveur d’Éric Zemmour en relevant “les statistiques de la délinquance qui font état des infractions constatées qui sont le fait majoritairement de jeunes dont le patronyme soit d’origine maghrébine ou africaine”…

Eric Zemmour a fait l’objet d’un lynchage injuste et ridicule.”
Georges Sarre

Ca finit par des morts sur les campus”
Alain Jakubowicz (LICRA)

Mouloud Aounit (MRAP) au sortir de la salle d’audience du procès (merci à Rick Ola pour l’interview)

Le chroniqueur Eric Zemmour, qui comparaît depuis mardi devant le tribunal correctionnel de Paris pour des propos controversés sur “les noirs et les arabes”, a défendu sa position avec vigueur, assurant ne pas être un “provocateur”, mais un observateur fidèle de la réalité.

“Quand on décrit la réalité, on est criminalisé”, a regretté le journaliste, mâchoires serrées et ton combatif.

“Je ne provoque pas et je suis pour la liberté d’expression”, a déclaré Eric Zemmour, l’un des polémistes les plus célèbres de France, qui considère que les associations anti-racistes ne font que “criminalise(r) une parole qui ne veut pas se coucher devant le politiquement correct”.

“La réalité n’existe pas pour ces messieurs”, a-t-il ajouté à l’égard des représentants associatifs, “il faut qu’elle rentre dans les cadres idéologiques qu’ils ont créés il y a trente

ans. (…) Si on en sort, on est traité au mieux de provocateur au pire de nazi.”

Les Français issus de l’immigration sont plus contrôlés que les autres parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes… C’est un fait.»

Cette phrase, prononcée en mars 2010 sur le plateau de l’émission de Thierry Ardisson “*Salut les terriens*“, sur Canal+, vaut à Éric Zemmour d’être poursuivi en justice par plusieurs associations. Son procès pour diffamation et discrimination raciale débute mardi 11 janvier et devrait durer trois jours.

Quelques heures plus tôt, le 6 mars, le chroniqueur avait tenu d’autres propos controversés sur le plateau d’une émission de France Ô, “*L’Hebdo*“. Les employeurs “*ont le droit*” de refuser des Arabes ou des Noirs, avait-il répondu à une question qui lui avait été posée.

L’association SOS-Racisme a été la première à lancer des poursuites contre le polémiste. Selon elle, les propos d’Eric Zemmour tendent “*à assimiler l’origine des personnes et la délinquance*“, une discrimination passible d’une sanction pénale. Sont également parties civiles le Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples (MRAP), la Licra, l’Union des étudiants juifs de France (UEJF) et J’accuse. Éric Zemmour devrait être présent. Il a fait citer une dizaine de témoins parmi lesquels le député Claude Goasguen, le chroniqueur Éric Naulleau ou l’ancien secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF) Robert Ménard.

Dans une longue lettre adressée en mars au président de La Ligue internationale contre le racisme et l’antisémitisme (Licra), Éric Zemmour avait regretté que ses propos aient “*pu heurter*“, tout en les maintenant. Éric Zemmour avait reçu le

soutien de l'avocat général près la cour d'appel de Paris, Philippe Bilger, qui l'a soutenu sur son blog, ce qui lui valu d'être convoqué par le procureur général de Paris, François Falletti, afin qu'il lui "*donne des explications sur cette opération*", selon les termes de la ministre de la justice, Michèle Alliot-Marie. Dans sa note datée du 17 mars, Philippe Bilger écrit notamment : "*Tous les Noirs et tous les Arabes ne sont pas des trafiquants, mais beaucoup de ceux-ci sont noirs et arabes.*" Il parle de statistiques destinées à "*masquer ce qui crève les yeux et l'esprit*" et de "*la censure qui [interdit] d'aborder clairement un tel sujet*".

Le Monde

(Merci à Martel, David Vincent et Rick Ola)